

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 11 avril 2022

**DATE DE LA CONVOCATION**

1<sup>er</sup> avril 2022

Nombre de conseillers en exercice :  
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 23

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 4

Total votants : 27

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 avril 2022**

**L'an deux mil vingt deux**

**Et le 11 avril à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

**Membres Titulaires présents :**

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Jean-Luc DAUTREMÉPUIS (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Nathalie BINVAULT, Gilles CLEMENT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Patrick MARION (Neuvy), Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Christian LALLERON, Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

**Membres Suppléants présents à voix délibérative : -**

**Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :**

Nathalie SAULZET (Huisseau-sur-Cosson) a donné pouvoir à Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray),  
Claire CAILLON a donné pouvoir à Joël DEBUIGNE (Huisseau-sur-Cosson),  
Gérard CHAUVEAU (Montlivault) a donné pouvoir à André JOLY (Chambord),  
Michel LAURENT a donné pouvoir à Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan).

**Membres Titulaires absents ou excusés :** Patricia HANNON (Maslives), Fabienne GENDRIER (Montlivault), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Valérie LODI, Stéphane FRIAUD, Elisabeth GUIBERTEAU, Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury).

**Membres Suppléants présents sans voix délibérative :**

**Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne) a été désignée secrétaire de séance.**

**Délibération 041-034-2022**

**Objet : Vote des taux de fiscalité directe pour l'année 2022**

Monsieur le Président présente les différents éléments relatifs à la taxe foncière sur le foncier bâti, le foncier non bâti ainsi que la cotisation foncière des entreprises (CFE) (annexe 3). Il propose aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur les taux à adopter pour l'année 2022.

Conformément au débat d'orientation budgétaire présenté lors du Conseil communautaire du 07 mars 2022, Monsieur le Président propose :

- Pour la taxe sur le foncier bâti, de maintenir les taux 2021 pour l'année 2022, soit 1%
- Pour la taxe sur le foncier non bâti, de maintenir les taux 2021 pour l'année 2022, soit 2.38%
- Pour la Cotisation Foncière des Entreprises, de maintenir les taux 2021 pour l'année 2022, soit 23.00 % et de mettre en réserve la fraction de taux non utilisé pour 0.54.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :**

➤ **DECIDE, pour l'année 2022 :**

- de maintenir le taux de la Taxe Foncière sur le Bâti à 1 %,
- de maintenir le taux de la Taxe Foncière sur le Non Bâti à 2.38 %,
- de fixer le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises à 23.00 % et de mettre en réserve la fraction de taux non utilisé pour 0.54 ;

- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

**Le Président :**

**Gilles CLEMENT**

